

Le Conseil de sécurité, un privilège

Discours de Charles Michel, hier, à l'ONU. Une opération séduction pour assurer à la Belgique sa place au Conseil de sécurité. Un privilège intéressant.

● **Cyrille Zagadou**

La Belgique veut entrer, pour la sixième fois, au Conseil de sécurité de l'ONU (lire encadrée). Pourquoi et que représente celui-ci ? Réponses en quatre points.

1. Quinze membres Le Conseil de sécurité de l'ONU est composé de 15 membres : cinq permanents (Chine, États-Unis, Russie, France, Royaume-Uni) et 10 non permanents, élus par l'Assemblée générale pour un mandat de deux ans. Concernant le calendrier, le prochain vote a lieu en mai 2018. Deux sièges sont à pourvoir pour la zone « Europe occidentale et autres ». En compétition : la Belgique, l'Allemagne et Israël, dont les chances sont minces pour non-

respect de « certaines résolutions du Conseil de sécurité ».

2. Vote et droit de veto Le conseil de sécurité fonctionne par adoption de résolutions. « Cette résolution doit être votée par au moins neuf membres, parmi lesquels doivent figurer les cinq permanents, explique Tanguy de Wilde, spécialiste en relations internationales à l'UCL. Ces pays permanents ont un droit de veto. Il suffit qu'un seul soit opposé à une décision pour la bloquer. »

Ce privilège est contesté parce qu'il a souvent servi aux grandes puissances d'épauler des gouvernements alliés. Certains pays demandent toutefois son abrogation par principe d'égalité.

« Même si tous les pays sont idéalement égaux, la réalité montre que sur la scène internationale, certains pays sont incontournables à cause de leur poids financier et militaire, tempère Michel Liégeois, spécialiste en relations internationales à l'UCL. On est obligé de compter avec eux pour les grandes décisions ».

Il ajoute : « le droit de veto a donc été institué pour assurer au Conseil de sécurité de ne pas prendre des décisions allant à l'encontre d'une grande puissance, au risque de remettre en cause la stabilité et la sécurité dans le

monde. C'est un système inégalitaire, mais réaliste, qui permet de gérer au mieux l'équilibre mondial. »

3. Un enjeu important Siéger au conseil de sécurité ne confère pas seulement du prestige. Cette place permet aussi aux pays membres de défendre leurs intérêts.

« Cela peut donc être pour la Belgique un moyen de porter elle-même les dossiers qui lui sont chers, explique Tanguy de Wilde. Entre autres ceux qui sont liés à l'Afrique centrale notamment : le Burundi, le Congo et le Rwanda. Des pays où les régimes au pouvoir semblent s'éterniser au détriment des règles du jeu démocratique, et sur lesquels elle pourrait vouloir faire pression. »

4. Conséquences financières Selon Tanguy de Wilde, l'impact financier d'une adhésion au Conseil de sécurité est à situer à deux niveaux. D'abord « dans le montant que l'État devra déployer pour avoir un personnel à la taille de la charge, ensuite un effort plus conséquent dans le déploiement des capacités militaires. » Le politologue admet néanmoins que « cette charge reste modeste par rapport au prestige d'être membre du Conseil de sécurité. » ■

Le paradoxe de Charles Michel

Hier, lors de son discours à l'ONU, Charles Michel s'est gardé d'aborder la polémique sur l'identification des réfugiés soudanais présents à Bruxelles, par des sbires du régime dictatorial, avec l'accord du gouvernement belge.

Michel Liégeois, professeur de relations internationales à l'UCL, le prévoyait d'ailleurs : « À la tribune des Nations unies, on

traite des questions internationales, pas intérieures. »

À la clé, tout de même, ce joli paradoxe : si le Premier ministre n'a donc pas fait allusion aux relations troubles entre la Belgique et le régime dictatorial soudanais - et le risque encouru au pays par les familles des réfugiés identifiés à Bruxelles -, il a par contre déclaré que celle-ci se

devait d'être « aux côtés de ceux qui souffrent » ; et a appelé à agir contre un autre dictateur, celui de Corée du Nord, car « dénoncer ne suffit pas ».

En matière économique, Charles Michel s'est érigé contre le protectionnisme : « Nous soutenons le libre-échange et une économie mondiale ouverte ».

Concernant la problématique du climat, le Premier ministre a

défendu l'accord de Paris.

Enfin, vantant la tradition belge du compromis, il a présenté les atouts diplomatiques de la Belgique avant de la déclarer candidate au Conseil de sécurité. ■ **C.I**